

18 : COMMENT EN MATIERE D'EDUCATION, DEFINIR ET REPARTIR LES ROLES ET LES RESPONSABILITES RESPECTIFS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ?

On souligne en préambule l'importance fondamentale de la question 18 qui a des prolongements relatifs au fonctionnement des établissements et à son personnel.

On s'étonne du déficit d'acteurs pour le débat, réunis sur d'autres questions dans l'établissement.

Une décentralisation préservant l'enseignement

On rappelle la situation actuelle du Collège et le rôle du Conseil Général dans son fonctionnement.

On remarquera que la décentralisation a facilité et accéléré la construction, la rénovation et le maintien en état des établissements scolaires.

Il convient cependant d'assurer le fonctionnement de l'Ecole Publique partout en France, le rendant insensible aux changements politiques qui peuvent affecter les Conseil élus localement. En particulier les moyens nécessaires à l'enseignement de chaque région doivent être assurés par l'état indépendamment de la politique locale.

Un socle national

Il est souligné avec force que l'Etat doit garder des prérogatives indispensables à la cohésion nationale, à la reconnaissance des diplômes, à l'égalité républicaine des citoyens face à l'instruction .

Pour cela il doit conserver :

.la définition des programmes et la gestion des examens

.la définition des horaires

.la gestion des personnels, leur formation et leur évaluation.

A ce sujet on fera remarquer la difficulté actuelle de remplacer des professeurs absents, en particulier par des personnels pas nécessairement formés au poste occupé. Cette charge doit-être assurée par l'état pas seulement au niveau des horaires mais aussi au niveau des besoins en personnel qualifié.

En particulier la nation doit se porter garante du maintien de l'enseignement dans les zones à faible effectif ou géographiquement difficiles.

La déconcentration des services

Elle pose parfois des problèmes au niveau de la gestion ou un bureau rectoral renvoie vers un bureau de l'Inspection pour le traitement d'un dossier à gestion déconcentrée. Perte de temps, perte d'argent en communications inutiles, montrent qu'un guichet unique serait parfois bien utile dans la gestion financière des dossiers.

Il est constaté que la désignation d'un responsable affecté au dossier ne répond pas toujours au besoin, ce dernier n'ayant pas toutes les réponses nécessaires.

La décentralisation et les ATOSS

On fait remarquer fermement :

.que le personnel veut conserver le choix au changement pour un statut territorial en lieu et place d'un statut national.

.que le personnel ne veut pas être à la disposition des aléas politiques ou voir se créer un phénomène de clientélisme.

.que le personnel émet des craintes relatives à des délégations de services de plus en plus grandes vers des sociétés privatisées pour des tâches assurées par des personnels qui ne seraient plus remplacés.

La décentralisation doit favoriser le travail des équipes pédagogiques et l'autonomie de l'établissement :

.en soutenant les actions complémentaires d'une manière générale mais aussi en renforçant l'aide pour des projets bien répertoriés.

.en favorisant le déplacement et le maintien de médiateurs culturels sur des structures de proximité ayant un intérêt pour l'appropriation par l'élève de son environnement culturel.

20 : COMMENT L'ECOLE DOIT-ELLE UTILISER AU MIEUX LES MOYENS DONT ELLE DISPOSE ?

Relativement à la note indiquant que la taille de la classe n'est pas en rapport avec la réussite le groupe indique que l'on ne tiendra pas compte de cette remarque car l'on n'indique aucunement la population testée, ni l'époque, ni les modes d'évaluation.

Par contre on mettra en avance le vécu des parents et des élèves devant l'hétérogénéité des classes.

Les disparités entre les établissements au niveau de l'accueil des 6èmes rendent nécessaires un volant supplémentaire de moyens horaires en plus de la DGH pour trouver des structures permettant de remettre en selle les élèves en difficulté. Ces moyens doivent suivre la volonté des équipes et le Projet d'Etablissement. On ne saurait se satisfaire d'une dotation moyenne généralisée sur tous les établissements, il faut aider les demandes ciblées.

Un petit nombre d'élèves en grande difficulté peut empêcher un groupe entier d'avancer et de fonctionner correctement. Ceci n'est pas tolérable et ne saurait être toléré.

Les dispositifs en place ne sont que d'illusoires passages qui mettent l'élève hors de la classe pour un temps mais qui ne lui permettent pas nécessairement d'entreprendre une démarche positive qui nécessite du temps, un encadrement particulier, des objectifs autres que ceux de la scolarité basique. C'est à des classes spécifiques avec des équipes motivées qu'il faut faire appel et les doter en moyens horaires suffisants pour que ces structures soient des parcours de réussite basés sur des objectifs ciblés et des référentiels.

Des dispositifs avec des sorties et des retours en classe fréquents semblent inadéquats pour entreprendre une démarche positive sur un groupe d'élèves en grande difficulté et qui gêne une classe.

On a également présenté la possibilité d'avoir des structures d'accueil dans l'établissement avec des enseignants volontaires et donc des moyens complémentaires, pour éventuellement entreprendre un travail sur le comportement lors de moments difficiles.

De même le recours aux psychologues scolaires, aux parents des élèves, en plus des enseignants, pour des actions sur et avec les élèves a été demandé. Ceci ne pourra pas se faire sans dotation spécifique en fonction du projet d'établissement.

Le travail à la maison des élèves a été discuté et on a fait remarquer que la possibilité d'études du soir pourrait permettre de régler certaines situations de non travail de l'élève. Là encore on convient que se posent des problèmes de volontariat, de moyens horaires et de gestion des transports.

On fait également remarquer que, si le rôle de certains parents dans ce cadre est nécessaire et bénéfique, il n'est pas toujours fait ou régulièrement possible. Il est aussi indispensable que l'élève trouve une autonomie face au travail scolaire.

On émet l'idée qu'un recours à un lien internet puisse être proposé, permettant un suivi et une aide à distance des élèves avec le Collège et leur travail scolaire. Encore faut-il que les enseignants et le collège puissent entretenir une telle action où la maintenance d'un site nécessite de nombreuses heures à plein temps.

Il a été constaté que devant la disparité des élèves, la diversité des problèmes rencontrés, la dotation d'un établissement ne peut se faire sur la seule péréquation qui attribue un coefficient par élève et qu'une attention toute particulière doit être portée au projet d'Etablissement qui recense les actions spécifiques à mettre en œuvre et qui doivent donc recevoir une dotation spécifique sous peine de déséquilibrer le fonctionnement et l'effectif des classes.

En particulier il conviendrait de doter suffisamment les établissements de manière à permettre un enseignement correct des langues et des disciplines scientifiques expérimentales où le recours à des dégroupements paraît indispensable à tous les niveaux d'enseignement.